



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

Marc CONCAS

*Président du Groupe
Socialiste, Radical et Écologiste
du Conseil Général des
Alpes Maritimes*

Monsieur Eric CIOTTI

Président du Conseil Général
des Alpes Maritimes
CADAM
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Nice, le 7 mars 2013

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation des six Foyers des Jeunes Travailleurs (FJT) de notre département.

Ces FJT tirent leurs ressources, à hauteur de 70 %, des redevances (loyers) perçues sur les jeunes qui les fréquentent, et à hauteur de 30 %, des subventions publiques liées aux actions socio-éducatives qui font la spécificité de ces établissements.

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes, en charge de l'action sociale et de la prévention, participait jusqu'alors, en moyenne, à 50 % du financement de ces actions pour un montant total de 841 000 € annuel. Le budget 2013 de notre collectivité, voté le 13 décembre 2012, n'a pas remis en cause cette participation.

Or, en janvier de cette année, vos services ont adressé un courrier à l'ensemble des établissements leur annonçant la réduction en sifflet de la subvention du Conseil Général : moins 30% en 2013, moins 30 % en 2014 aboutissant à une suppression totale des crédits en 2015.

Marie-Louise Gourdon, au nom du groupe est intervenue lors de la Commission Permanente du Conseil Général du 14 février. Sans valider ces pourcentages, vous avez néanmoins confirmé cette stratégie au motif que les actions sociales éducatives exercées par les FJT auprès des jeunes travailleurs ne font pas parties des compétences du Conseil Général.

Le désengagement total du Conseil Général est, à notre sens, inacceptable sur le fond, au regard de la mission sociale que lui confie la Loi. Cette décision, prise en outre, sans l'aval de notre Assemblée, jette de façon brutale les Associations supports des FJT dans une situation financière des plus délicates.

Des plans sociaux sont en préparation dans les établissements et l'inquiétude grandit chez les personnels qui craignent pour leurs emplois.

Si au prix de « redéploiements » douloureux de personnels, les plus grosses structures peuvent éventuellement absorber le choc, il n'en va pas de même des plus petites dont l'existence risque d'être remise en cause dès 2013.

A l'heure actuelle, les services du Conseil général reçoivent individuellement les représentants des FJT de Grasse, Cannes, Antibes, Valbonne et des deux établissements de Nice.

Au nom des élus du groupe socialiste radical et écologiste, je vous demande de bien vouloir reconsidérer votre position. S'il est raisonnable d'envisager que les intercommunalités et les communes sièges des FJT participent plus qu'actuellement à leur financement, ces foyers ont un intérêt départemental qui ne peut être remis en cause.

Le Conseil général étant à l'origine de la situation, il nous semble pertinent qu'il soutienne cette année encore les associations à hauteur de ses engagements précédents et les accompagne, dans le même temps, dans leur recherche d'un nouvel équilibre en organisant une table ronde avec l'ensemble des différents financeurs pour la partie socio-éducative : Etat, CAF, Communes et Intercommunalités..

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a vertical line extending downwards.

Marc CONCAS